

UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

TEST - Certificat individuel Primo ou Renouvellement

PUBLIC CONCERNE

Tous les professionnels du secteur des produits phytosanitaires.

Pré-requis : savoir lire et écrire le français.

Pour le renouvellement : posséder le primo-certificat.

ORGANISATION

Durée du test : 1h30.

Participants : 6 à 12 personnes.

Modalités pédagogiques :
test QCM informatique.

Moyens pédagogiques :
ordinateurs, salles équipées.

Intervenants : Marie-laure BAMAS – Philippe BOULLAY.

Modalité d'évaluation :
test avec un seuil de réussite à atteindre.

Formalisation à l'issu du test :
test certifiant. Remise d'une attestation individuelle et du bordereau de score.

Lieu du stage :
CFPPA La Germinière.

Délai d'accès au test :
selon la date de prise de contact, la programmation des tests et le nombre de places disponibles.

Nous contacter.

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation liée à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

- Identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

- Mettre en place des mesures de prévention des risques pour la santé.

- Mettre en place des mesures de prévention des risques pour l'environnement.

- Mettre en place les stratégies visant à limiter le recours aux produits.

- Obtenir le certiphyto ou son renouvellement.

CONTENU

Présentation du test.

Le test s'effectue sur le modèle d'un questionnaire à choix multiple (QCM) comprenant des questions. Le seuil de réussite dépend de la catégorie souhaitée, voir ci-dessous :

- **Catégorie Phyto : Bonnes réponses/Nombre de question**

- Opérateur : 12/20

- Décideur en entreprise non soumise à agrément : 15/30

- Décideur en entreprise soumise à agrément : 20/30

- Vente : 20/30

- Conseil : 25/30.

Explications et correction des réponses.

En cas d'échec, le candidat doit obligatoirement suivre la formation prévue.

TARIFS

Nous contacter.

Rémunération et financement : selon votre statut, vous pouvez bénéficier d'une rémunération et d'une prise en charge financière des frais pédagogiques.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Conformément à l'Arrêté du 29 août 2016, il s'agit d'un test QCM d'1h30 avec un seuil de réussite à atteindre qui dépend de la catégorie souhaitée.

Idéalement, prévoir le renouvellement entre 3 et 6 mois avant la date de fin de validité du certificat en cours.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

CFPPA La Germinière – 72 700 ROUILLON

Tél. : **02.43.47.07.54**

Contacts :

Valérie TOULIN : valerie.toulin@educagri.fr

Laure PROVENCE : laure.provence@educagri.fr

cfppa.rouillon@educagri.fr

<https://www.agrocampus-lagerminiere.fr>



CFPPA La Germinière

Membre de :

